

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

LA GARDE DES SCEAUX,  
MINISTRE DE LA JUSTICE

Paris, le 19 octobre 2017

**La garde des sceaux, ministre de la justice**

à

**POUR ATTRIBUTION**

**Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel  
Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel  
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près les cours d'appel  
Monsieur le procureur de la République près le tribunal supérieur d'appel**

**POUR INFORMATION**

**Mesdames et messieurs les directeurs interrégionaux des services pénitentiaires**

**OBJET** : Consultation dans le cadre du chantier efficacité des peines.

**N/REF** : CRIM-BOL N° 2017-00098

L'amélioration du fonctionnement quotidien de la Justice constitue un objectif important du gouvernement et j'ai donc décidé, dans la suite des engagements pris par le Président de la République, d'ouvrir les chantiers de la justice qui porteront sur cinq thèmes : la simplification de la procédure pénale, la simplification de la procédure civile, la transformation numérique, l'efficacité des peines, objet de la présente note, et la réorganisation territoriale.

Force est de constater que les juridictions sont soumises à une activité très dense ne permettant pas toujours de répondre aux attentes légitimes des justiciables et d'assurer aux professionnels des conditions d'exercice adaptées et sereines pourtant gages de la qualité de la justice rendue à toutes les étapes du parcours pénal. La situation des établissements pénitentiaires, lesquels connaissent un niveau de surpopulation carcérale très préoccupant, et l'évolution des métiers d'insertion et de probation constituent également des données déterminantes pour conduire une réforme au soutien de l'efficacité de la justice pénale. Si beaucoup a déjà été fait par mes prédécesseurs, je souhaite poursuivre les adaptations nécessaires.

L'efficacité des peines prononcées doit être une priorité car elle est garante de la crédibilité des décisions rendues par les juridictions pénales. Je sais combien, sur ce champ notamment, l'ensemble des acteurs est totalement mobilisé. Nous devons aujourd'hui poursuivre nos efforts en réduisant les délais d'exécution, en favorisant davantage la réinsertion des personnes condamnées et en renforçant la prise en compte des victimes, la prévention de la récidive restant au centre de nos préoccupations.

Soucieuse de recueillir vos propositions en la matière, je souhaite que soit organisée une consultation au sein de chaque juridiction.

Je vous demande donc d'animer ces échanges entre les praticiens à l'occasion de la réunion des commissions de l'exécution et de l'application des peines pour les juridictions de première instance, et des conférences régionales des aménagements de peine pour les cours d'appel.

Je souhaiterais notamment recueillir vos avis et propositions sur les thèmes suivants :

- renforcer les possibilités de recours à l'assignation à résidence sous surveillance électronique à la place de la détention provisoire
- renforcer le rôle du tribunal correctionnel dans l'exécution des peines qu'il prononce, y compris dans ses modalités, particulièrement pour les courtes peines d'emprisonnement
- rechercher les moyens de nature à favoriser les alternatives à l'emprisonnement dès le prononcé de la condamnation (amélioration et anticipation des enquêtes sociales rapides)
- rechercher les moyens de favoriser le prononcé de la peine de travail d'intérêt général
- lever certaines restrictions relatives au prononcé de sursis avec mise à l'épreuve successifs
- modifier la hiérarchie et l'éventail des peines notamment en ajoutant la possibilité de prononcer le placement sous surveillance électronique comme peine autonome
- réformer et simplifier le champ de compétence de la commission de l'application de peines
- clarifier les attributions respectives des juridictions de l'application des peines (JAP, TAP, CHAP)
- favoriser le développement des aménagements de peine de nature à prévenir la récidive, simplifier et unifier leur régime
- permettre l'exécution rapide des peines prononcées, y compris les peines d'emprisonnement
- simplifier les règles de réhabilitation et de confusion de peine
- simplifier la procédure de traitement des requêtes post-sentencielles.

Très attachée à la réflexion collective, je suis convaincue que ce chantier législatif doit se nourrir des constats et propositions des praticiens et des problématiques que vous rencontrez au quotidien, pour envisager les évolutions souhaitables.

Vos contributions pourront être communiquées à l'adresse suivante : [chantier-efficacite-peines.dacg@justice.gouv.fr](mailto:chantier-efficacite-peines.dacg@justice.gouv.fr) **avant le 15 décembre 2017.**

Je vous remercie par avance pour votre engagement dans la conduite de ce chantier qui nous permettra de renforcer la lisibilité et la crédibilité de notre système pénal.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized vertical stroke on the left and a series of connected loops on the right, followed by a horizontal line extending to the right.

Nicole BELLOUBET